

# *Immatriculations des véhicules d'occasion en Guadeloupe en 2016 :*

## *Un marché qui continue de croître*



***En 2016, 28 725 véhicules d'occasion ont été immatriculés en Guadeloupe, soit une croissance de 2 % par rapport à 2015. C'est le meilleur niveau des ventes depuis le début des années 2000.***

***Les voitures particulières et commerciales représentent 82 % de ces transactions. Les petites cylindrées occupent trois quart des ventes de ces dernières.***

***Contrairement au marché du neuf, les émissions conventionnelles de CO<sub>2</sub> des véhicules d'occasion augmentent de 0,7 % entre 2015 et 2016.***

***Le parc d'occasion est vieillissant avec un âge moyen dépassant les 9 ans.***



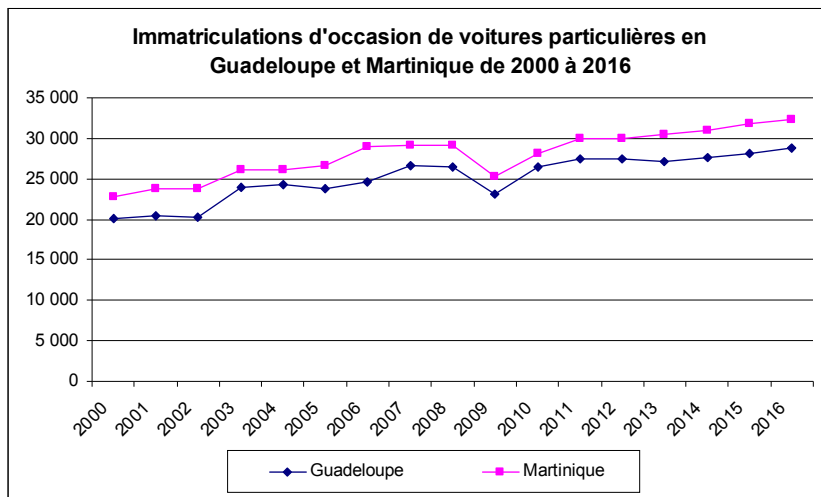
DIRECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

**GUADELOUPE**

## Immatriculations en 2016 de véhicules routiers d'occasion en Guadeloupe.

En 2016, 28 725 véhicules routiers d'occasion ont été immatriculés en Guadeloupe, en progression de 2 % par rapport à 2015. C'est le meilleur niveau des ventes obtenu depuis le début des années 2000. Contrairement au marché des véhicules neufs, le nombre des immatriculations d'occasions en Martinique dépasse le niveau des ventes de la Guadeloupe. En effet, avec 32 307 véhicules vendus en 2016, ce sont près de 3 600 immatriculations de plus qu'en Guadeloupe (*figure n°1*).

1

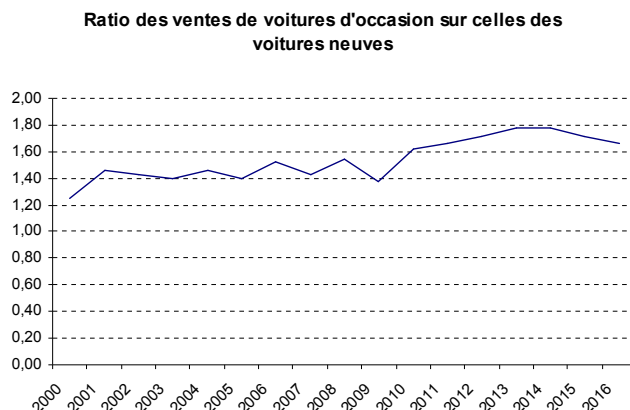
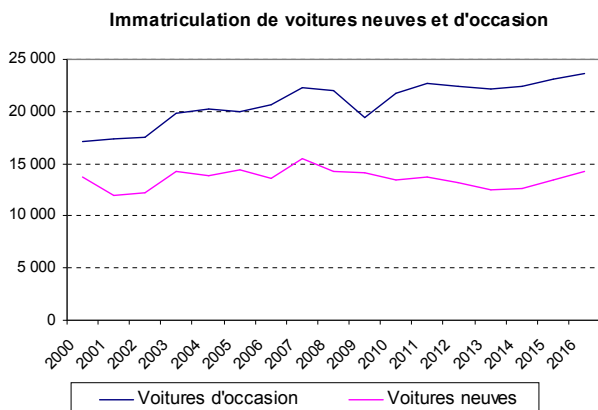


Source : SDeS, FCA jusqu'en 2009, RSVERO à partir de 2010

## Les voitures particulières et commerciales.

Avec 23 625 unités, les voitures particulières et commerciales représentent la part la plus importante du marché de l'occasion (82 %). Ces transactions augmentent de 3 % par rapport à 2015. Après avoir atteint son sommet en 2013 et 2014 (1,78), le ratio des ventes de voitures d'occasion sur celles des neuves est en baisse continue depuis 2015 pour atteindre 1,66 en 2016 (*figure n°2*). En effet, la hausse des immatriculations de véhicules d'occasion depuis 2015 est moins forte que celle des immatriculations neuves. La Guadeloupe se singularise ainsi du marché national, où les ventes de véhicules d'occasion représentent plus du double de celles des véhicules neufs. La Martinique connaît la même tendance, à peine atténuée (ratio de 1,8).

2



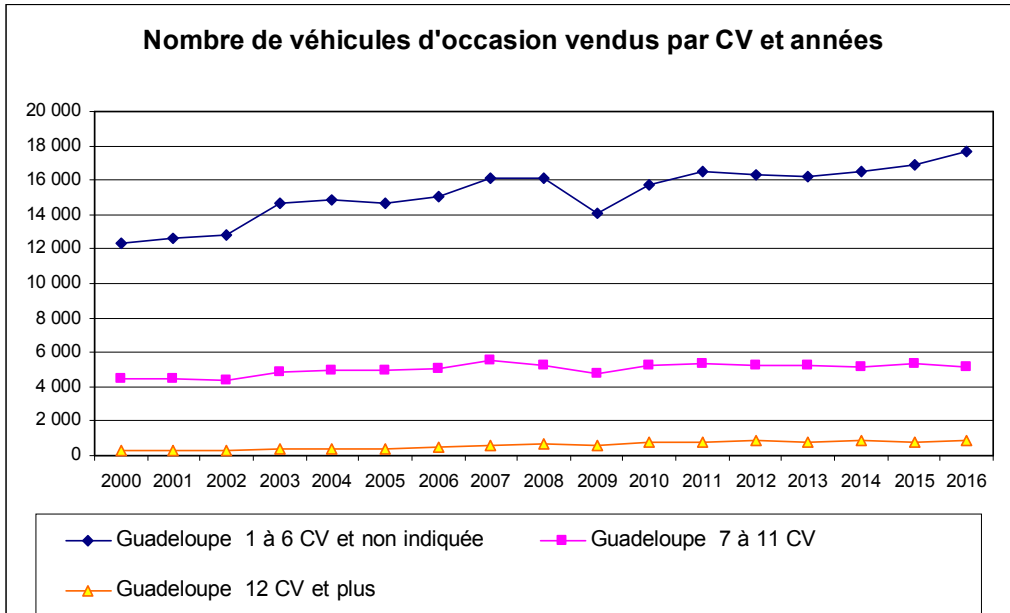
Source : SDeS, FCA jusqu'en 2009, RSVERO à partir de 2010



## Les voitures particulières et commerciales par cylindrées.

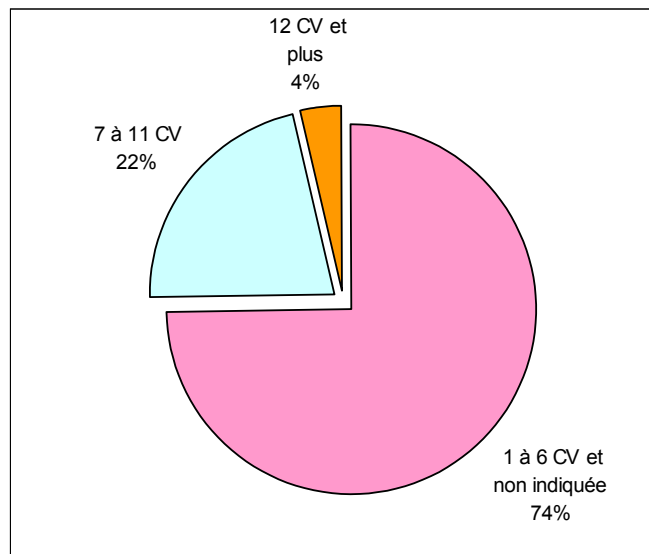
Les petites cylindrées de moins de 6 CV, en croissance de 4 % par rapport à 2015, occupent trois quarts des ventes des véhicules particuliers et commerciaux d'occasions. Si les SUV et Crossovers rencontrent un grand succès pour les immatriculations neuves, elles sont moins recherchées par les acheteurs d'occasions. En effet, les ventes de cylindrées de 7 à 11 CV sont les seules à baisser (-3 %) entre 2015 et 2016. Elles représentent malgré tout 22 % de part de marché. Avec 832 immatriculations, les grosses cylindrées de plus de 12 CV sont en augmentation de 3 % par rapport à 2015 (*Figures 2 et 3*). En Martinique, en 2016 le marché des grosses cylindrées progresse plus fortement (+9 %).

2



Source : SDeS, FCA jusqu'en 2009, RSVERO à partir de 2010

## 3 Part des véhicules d'occasion en %

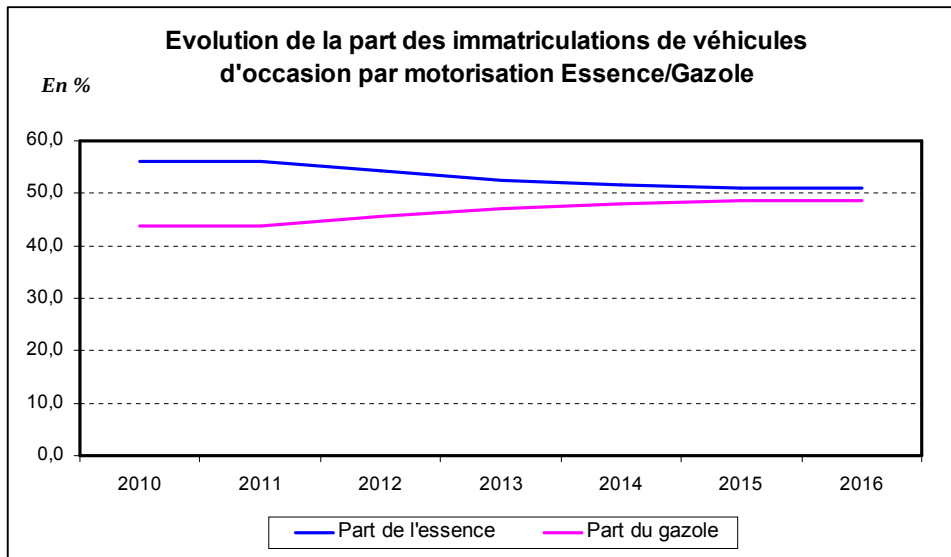


Source : SDeS, RSVERO



Alors que la part des véhicules diesels neufs est en net repli depuis 2012 pour laisser la place à la motorisation essence, ce n'est pas le cas dans les immatriculations d'occasion (*figure n°4*). Ainsi, en 2010, les voitures essence représentaient 56 % du marché de l'occasion, en 2016, les deux motorisations se partagent celui-ci à parts égales. La Guadeloupe suit la même tendance que le marché national de l'occasion, où la motorisation diesel est cependant plus présente (67 %).

4



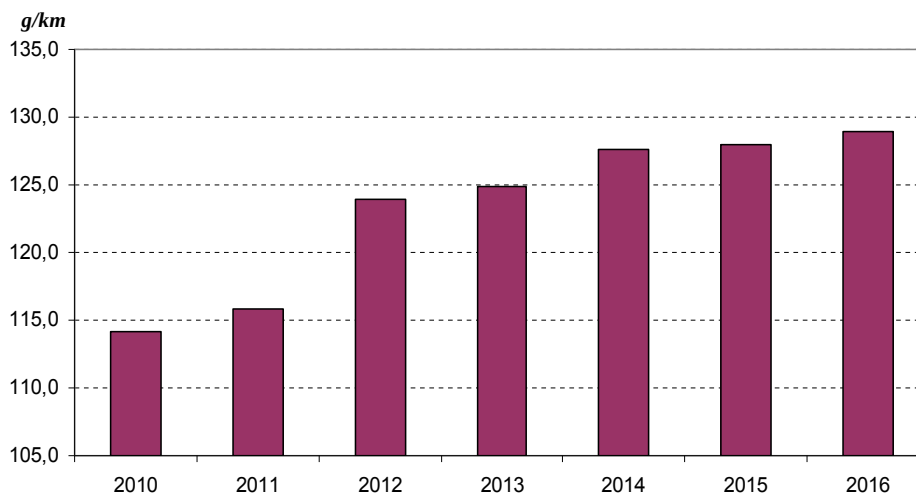
Source : SDeS, RSVERO

### Les émissions conventionnelles de CO<sub>2</sub><sup>1</sup> des voitures particulières et commerciales d'occasion augmentent de 0,7 % entre 2015 et 2016.

Les émissions moyennes de CO<sub>2</sub> des véhicules d'occasion ont augmenté de 15 grammes entre 2010 et 2016 pour atteindre 129 grammes par km (*figure n°5*). Cette hausse s'explique en partie par l'augmentation de l'âge moyen des voitures d'occasion.

5

Evolution des émissions de CO<sub>2</sub> des voitures particulières entre 2010 et 2016



Source : SDeS, RSVERO

1 Les émissions conventionnelles de CO<sub>2</sub> sont les émissions de dioxyde de carbone mentionnées sur le certificat d'immatriculation du véhicule.

## L'âge moyen des véhicules d'occasion est en augmentation et dépasse les 9 ans en 2016.

L'âge moyen des voitures d'occasion a augmenté de deux ans, contre un an pour la moyenne nationale, entre 2010 et 2016 et la part des véhicules de 5 ans et plus atteint 77 % des ventes alors qu'elles représentaient deux tiers des immatriculations en 2010. La Guadeloupe rattrape ainsi la moyenne nationale, mais avec un parc vieillissant plus vite.

### 6 Evolution de l'âge moyen des voitures d'occasion et de la part des voitures de cinq ans et plus

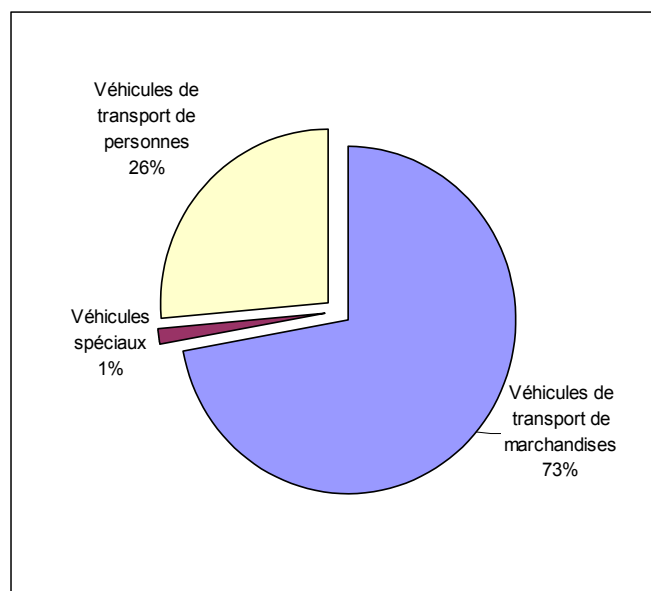
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Âge moyen en années des voitures particulières d'occasion	7,4	8,0	8,2	8,6	8,7	9,2	9,3
Part des voitures de cinq ans et plus	66,5	71,2	72,4	74,7	73,8	76,8	77,2

Source : SDeS, RSVERO

## Les immatriculations d'occasion des autres catégories de véhicules.

Le marché des autres catégories de véhicules est en légère augmentation (1 %) en 2016 par rapport à 2015. Ces types de véhicules sont répartis en trois sous-ensembles : Les véhicules de transports de marchandises qui regroupent les camionnettes, les camions et les tracteurs routiers totalisent 72 % de ce marché. Les véhicules de transport de personnes composés de motos, VASP1<sup>2</sup> et autobus et autocars, représentent, eux, 27 % du marché. Avec 67 immatriculations, les ventes de véhicules spéciaux qui sont essentiellement composés de tracteurs agricoles, progressent de 11 % en 2016 par rapport à 2015.

### 7 Part des autres catégories de véhicules d'occasion en %



Source : SDeS, RSVERO

2 Véhicules automoteurs spécialisées

## Source

Les données proviennent du répertoire statistique des véhicules routiers (RSVéRo) du service de la donnée et des études statistiques (SDeS) du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français (départements d'outre-mer compris) à partir des informations transmises par le ministère de l'Intérieur (Agence nationale des titres sécurisés) issues du système d'immatriculation des véhicules (SIV).

## Champ

Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules :

- en transit temporaire (TT) et importés en transit (IT) ;
- de l'administration civile de l'État ;
- militaires ;
- en W garage (véhicule en essais, dans le garage), WW (certificats provisoires en attente de formalités).

Les différents genres de véhicules distingués sont : les voitures particulières, les voitures, les motocycles, les cyclomoteurs, les autobus et autocars, les camionnettes, les camions, les véhicules automoteurs spécialisés (VASP), les tracteurs routiers, les remorques et semi-remorques, les tracteurs agricoles et divers véhicules agricoles.

## Définitions

**Autobus et autocar** : véhicule pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

**Camion** : véhicule automobile routier rigide conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

**Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)** : véhicule automobile routier rigide conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

**Cyclomoteur (autre que voiturette)** : véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm<sup>3</sup> et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

**Divers agricole (autre que tracteur)** : véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, cueilleur-épanouilleur<sup>1</sup>...) ou appareil remorqué (charrue, récolteuse-chargeuse de canne à sucre, pulvérisateur...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

**Motocycle** : cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

**Remorque routière (ou remorque lourde)** : véhicule d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

**Semi-remorque** : véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

**Tracteur agricole** : véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

**Tracteur routier** : véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

**Véhicule automoteur spécialisé (VASP)** : véhicule à moteur destiné à des usages complémentaires au transport (ambulances, bennes à ordures ménagères, camping-cars, véhicules de dépannage, fourgons blindés, fourgons funéraires, grues routières, véhicule d'incendie, véhicules magasins, véhicules de travaux de voirie...).

**Voiture particulière et commerciale** : véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

**Voiturette (ou quadricycle léger à moteur)** : Véhicules légers sans permis pour le transport de personnes, cyclomoteur carrossé à plus de deux roues, de cylindrée inférieure à 50 cm<sup>3</sup> (véhicule à essence) ou dont la puissance n'excède pas 4 kW (autres véhicules).

## Pour en savoir plus

**Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers :**

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html>

**Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO<sub>2</sub> et de polluants réglementés des véhicules neufs :** [www.carlabelling.ademe.fr](http://www.carlabelling.ademe.fr)

1 Machine agricole permettant de récolter le maïs en épis dépouillés de leurs spathes.

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DE  
L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT DE LA  
GUADELOUPE**

SERVICE PROSPECTIVE AMENAGEMENT  
&  
CONNAISSANCE DU TERRITOIRE

BUREAU DES DONNEES STATISTIQUES

Route de St Phy  
97102 Basse-Terre  
Tél. : 0590 99 46 46

Directeur de publication : Jean-François BOYER  
Rédacteur : Philippe Mouty  
[philippe.mouty@developpement-durable.gouv.fr](mailto:philippe.mouty@developpement-durable.gouv.fr)  
Graphisme : Freddy Lemoux

DEAL mai 2018

Site Internet :  
<http://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr>

